

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUIN 2012

Le CONSEIL MUNICIPAL, appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, accompagnée des rapports subséquents et adressée au moins cinq jours avant la présente séance, s'est réuni le vingt cinq juin deux mille douze à dix neuf heures, salle du Conseil Municipal à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Dominique CLÉMENT, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. CLEMENT - M. PETERLONGO - Mme ISSINDOU - M. MONDON - M DELAHAYE
- Mme BODIN - M. JOYEUX - Mme MARION - M. NEUVILLE - Mme GIRARD - Mme MINOT
- Mme GREGOIRE - Mme FAUGERON - Mme VOYER - M. BLAUD - Mme BIGET -
M. GUILLON - M. DERVILLE - Mme BATAILLE - M. CHAIGNEAU - M. PIQUION -
Mme THIMONIER - Mme SALLIER - M. GERMANEAU.

POUVOIRS : M. LAGRANGE à M. CLEMENT - M. TAUDIERE à Mme MINOT - M. DJANIKIAN à
M. JOYEUX - Mme TERNY à M. PETERLONGO.

ABSENTE : Mme NIVET.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme MINOT.

DELIBERATION N° 1

OBJET : SIGNATURE DE LA CONVENTION AVEC L'OFII (OFFICE FRANCAIS DE L'IMMIGRATION ET L'INTEGRATION.

Monsieur le Maire informe les membres présents de la teneur de la convention proposée par l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration relatif à la procédure de regroupement familial applicable aux ressortissants étrangers non communautaires. Cette convention propose que la réalisation des enquêtes logement et ressources soient effectuée directement par l'OFII.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré (4 abstentions)

- **DECIDE D'ACCEPTER**, les termes de la convention proposée par l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration relatif à la procédure de regroupement familial applicable aux ressortissants étrangers non communautaires,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer cette convention avec la Préfecture et l'OFII.

ADOPTÉ AVEC 24 VOIX POUR ET 4 ABSTENTIONS

~~~~~

**DELIBERATION N° 2**

**OBJET : TARIFS DES REPAS DANS LES RESTAURANTS SCOLAIRES (2012-2013).**

Monsieur le Maire dresse le bilan de l'application du quotient familial pour l'année scolaire 2011/2012. Il apparaît nécessaire de prendre en compte le quotient familial déterminé par la Caisse d'Allocations Familiales, d'augmenter le nombre de tranches de ressources et de modifier les tarifs.

Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, (deux abstentions et un vote contre),

- **DECIDE DE FIXER** les tarifs dégressifs suivants, applicables à compter de la rentrée scolaire 2012 pour les enfants habitant SAINT BENOIT.

| <b>TRANCHES DE RESSOURCES</b>          | <b>TARIFS</b> |
|----------------------------------------|---------------|
| <i>Si quotient familial ≥ 499,99 €</i> | <i>1,25 €</i> |
| <i>Si 500 € ≤ Q.F. ≤ 599,99 €</i>      | <i>1,60 €</i> |
| <i>Si 600 € ≤ Q.F. ≤ 699,99 €</i>      | <i>1,95 €</i> |
| <i>Si 700 € ≤ Q.F. ≤ 799,99 €</i>      | <i>2,30 €</i> |
| <i>Si 800 € ≤ Q.F. ≤ 899,99 €</i>      | <i>2,75 €</i> |
| <i>Si 900 € ≤ Q.F. ≤ 999,99 €</i>      | <i>3,20 €</i> |
| <i>Si Q.F. ≥ 1 000 €</i>               | <i>3,90 €</i> |

- **DECIDE DE FIXER** le tarif maximum pour les enfants habitant hors commune (soit 3,90 Euros).

**ADOPTÉ AVEC 25 VOIX POUR - 2 ABSTENTIONS  
ET 1 VOIX CONTRE**

~~~~~

DELIBERATION N° 3

OBJET : TARIFS COMMUNAUX 2012/2013.

Après en avoir délibéré **LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité,

- **DECIDE DE METTRE A JOUR** les tarifs appliqués par délibération du 27 juin 2011,
- & **DE FIXER** les tarifs suivants, applicables à compter du 1^{er} septembre 2012 :

TARIFS DIVERS EN STRUCTURE MULTI ACCUEIL	
<i>Repas personnel communal</i>	<i>5,43 Euros</i>
<i>Tarif horaire d'accueil d'urgence</i>	<i>1,53 Euros</i>
<i>Prix du badge (en cas de perte)</i>	<i>10 Euros</i>

PRIX DU REPAS DANS LES RESTAURANTS SCOLAIRES ET AUTRES STRUCTURES	
<i>Personnel des restaurants scolaires</i>	<i>2,75 Euros</i>
<i>Personnel communal</i>	<i>5,43 Euros</i>
<i>Invité</i>	<i>8,17 Euros</i>

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

~~~~~

**DELIBERATION N° 4**

**OBJET : TARIFS COMMUNAUX 2012 - 2013 - GARDERIE PERISCOLAIRE.**

Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE :**

- **DE METTRE A JOUR** les tarifs appliqués par délibération du 27 juin 2011,
- **DE FIXER** à l'unanimité, les tarifs suivants à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2012 :

| <b>GARDERIES PERISCOLAIRES</b>                       |        |
|------------------------------------------------------|--------|
| Garderie maternelle BDAE & IJ du matin (7h30 à 8H35) | 1,55 € |
| Garderie maternelle Ermitage du matin (7h30 à 8H20)  | 1,55 € |
| Garderie Primaire Ermitage du matin (7h30 à 8h50)    | 1,55 € |
| Garderie Primaire Ermitage du matin (8h30 à 8h50)    | 0,66 € |
| Garderie du soir (16h à 17 h 30)                     | 2,16 € |
| Garderie du soir au-delà de 17 h 30                  | 1,55 € |
| Heure supplémentaire débutée                         | 10 €   |

**ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

~~~~~

DELIBERATION N° 5

OBJET : PARTICIPATION DES COMMUNES DE RESIDENCE DES ENFANTS ACCUEILLIS DANS LES ECOLES.

Monsieur le Maire rappelle la délibération en date du 19 juin 1989 par laquelle avaient été fixées les conditions d'accueil des enfants des autres communes, dans les écoles de SAINT BENOIT. Il donne connaissance du coût de fonctionnement par enfant pour l'année 2011 Celui-ci s'élève à 1 536 euros pour un enfant en maternelle et à 606 euros pour un enfant en élémentaire.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

- **DECIDE DE FIXER**, à l'unanimité, pour l'année 2011-2012 la participation des communes à :
 - 1 536 euros par enfant scolarisé en maternelle,
 - 606 euros par enfant scolarisé en primaire.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

~~~~~

**DELIBERATION N° 6**

**OBJET : SUBVENTION A L'ASSOCIATION J.A.D. (ACTIVITES A L'ECOLE IRMA JOUENNE).**

*Sur proposition de Monsieur le Maire,*

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, **DECIDE**, à l'unanimité,

- **DE VERSER** une subvention d'un montant de 1 600 Euros (mille six cents euros) à l'association J.A.D. (Jeunes Amis de la Danse) pour son intervention à l'école Irma Jouenne.

*Cette somme sera prélevée à l'article 6574 - Subventions de fonctionnement aux associations - du budget de l'exercice 2012.*

**ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

~~~~~

DELIBERATION N° 7

OBJET : SUBVENTION AU CLUB DE JUDO (ACTIVITES A L'ECOLE DE L'ERMITAGE).

Sur proposition de Monsieur le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, **DECIDE**, à l'unanimité,

- **DE VERSER** une subvention d'un montant de 700 Euros (sept cents euros) au Club de Judo pour son intervention à l'école de l'Ermitage.

Cette somme sera prélevée à l'article 6574 - Subventions de fonctionnement aux associations - du budget de l'exercice 2012.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

~~~~~

**DELIBERATION N° 8**

**OBJET : SUBVENTION A ROULOTTES ET NATURES POUR LA CLASSE DECOUVERTE DE L'ECOLE DE L'ERMITAGE.**

*Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité,*

- **DECIDE DE VERSER** une subvention à Roulottes et Nature - 86700 ROMAGNE - d'un montant de 1 620 € (mille six cent vingt euros) pour la participation à la classe de découverte (CP - CE1) de l'école élémentaire de l'Ermitage.

*Cette somme sera prélevée à l'article 6574 - Subvention de fonctionnement aux personnes privées - du budget de l'exercice 2012.*

**ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

~~~~~

DELIBERATION N° 9

OBJET : CLASSE D'ENVIRONNEMENT EN 2012/2013 - ERMITAGE.

Monsieur le Maire expose que Monsieur le Directeur de l'école de l'Ermitage propose deux classes pour participer aux classes d'environnement au cours de l'année 2013.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE D'AUTORISER** la candidature de l'école de l'Ermitage à participer à des classes d'environnement au cours de l'année 2013 et s'engage à financer la participation qui lui sera demandée.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

~~~~~

**DELIBERATION N° 10**

**OBJET : CLASSE D'ENVIRONNEMENT EN 2012/2013 - IRMA JOUENNE**

*Monsieur le Maire expose que Monsieur le Directeur de l'école Irma Jouenne propose deux classes pour participer aux classes d'environnement au cours de l'année 2013.*

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE D'AUTORISER** la candidature de l'école Irma Jouenne à participer à des classes d'environnement au cours de l'année 2013 et s'engage à financer la participation qui lui sera demandée.

**ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

~~~~~

DELIBERATION N° 11

OBJET : SUBVENTION AU COLLEGE RENAUDOT POUR LA CLASSE D'INTEGRATION DES ELEVES DE 6EME (2012).

Sur proposition de Monsieur le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, **DECIDE**, à l'unanimité (Mr BLAUD ne prenant pas part au vote),

- **DE VERSER**, au collège Renaudot, un montant de 10 €uros par élève habitant SAINT BENOIT, pour subventionner la classe d'intégration des élèves de 6^{ème}.

Cette somme sera prélevée à l'article 65748 - Subventions - du budget de l'exercice 2012.

ADOPTÉ A L'UNANIMITE
(M. BLAUD ne prenant pas part au vote)

~~~~~

**DELIBERATION N° 12**

**OBJET : VIREMENT DE CREDITS**

Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité, DECIDE les virements de crédits suivants :

- montant de 2.900 € (deux mille neuf cents euros) du compte 020/01 - dépenses imprévues - au compte 2121/2012506/314 - plantations d'arbres et d'arbustes à la Hune.
- montant de 12.330 € (douze mille trois cent trente euros) du compte 2151/2010504/822 - travaux de voirie - au compte 2121/2012506/314 - plantations d'arbres et d'arbustes à La Hune.
- montant de 770 € (sept cent soixante dix euros) du compte 2182/2010504/822 - travaux de voirie - au compte 2121/2012506/314 - plantations d'arbres et d'arbustes à la Hune.
- montant de 15.000 € (quinze mille euros) du compte 020/01 - dépenses imprévues - au compte 2188/21012504/822 - achat d'un panneau d'indication parkings.
- montant de 5.500 € du compte 020/01 - dépenses imprévues - au compte 2188/2012400/024 - achat d'un Tivoli et remorque.
- montant de 2.000 € (deux mille euros) du compte 020/01 - dépenses imprévues - au compte 2188/2012320/314 - achat d'un défibrillateur à la Hune.

**ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

~~~~~

DELIBERATION N° 13

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION C.A.F. - ACHAT NOUVEL ECRAN D'ORDINATEUR CRECHE.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il est nécessaire de renouveler l'écran de l'ordinateur de la directrice de la structure multi accueil « Les P'tites Canailles ». La Caisse d'Allocations Familiales de la Vienne peut éventuellement subventionner cette nouvelle dépense.

Le montant hors taxes de cet achat s'élève à 180 euros H.T.

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** :

- **SOLLICITE** de la Caisse d'Allocations Familiales, une subvention à hauteur de 80 % pour l'achat d'un nouvel écran d'ordinateur pour la structure multi accueil « Les P'tites Canailles »,
- **AUTORISE** Annik ISSINDOU à signer tout document afférent à cette subvention.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

~~~~~

**DELIBERATION N° 14**

**OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION C.A.F. - ACQUISITION LAVE VAISSELLE ET RENOVATION PATAUGEOIRE**

*Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il est nécessaire de faire l'acquisition d'un nouveau lave vaisselle et de rénover le local servant de pataugeoire pour les enfants, de la structure multi accueil « Les P'tites Canailles ». La Caisse d'Allocations Familiales de la Vienne peut éventuellement subventionner ces nouvelles dépenses.*

*Le montant hors taxes de ces achat et travaux s'élève à 4 317 euros.*

*Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** :*

- **SOLLICITE** de la Caisse d'Allocations Familiales, une subvention à hauteur de 30 % pour l'acquisition d'un lave vaisselle et les travaux de rénovation de la pataugeoire de la structure multi accueil,
- **AUTORISE** Annik ISSINDOU à signer tout document afférent à cette subvention.

**ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

~~~~~

DELIBERATION N° 15

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION C.A.F. - REFECTION SOL EXTERIEUR SOUS LA VERANDA ET DES PEINTURES DE LA CUISINE DE LA STRUCTURE MULTI ACCUEIL

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il est nécessaire de réaliser la réfection du sol existant sous l'auvent et des peintures de la cuisine de la structure multi accueil « Les P'tites Canailles ». La Caisse d'Allocations Familiales de la Vienne peut éventuellement subventionner ces nouvelles dépenses.

Le montant hors taxes de ces achat et travaux s'élève à 4 046 Euros.

*Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** :*

- **SOLLICITE** de la Caisse d'Allocations Familiales, une subvention à hauteur de 30 % pour la réfection du sol existant sous l'auvent et des peintures de la cuisine de la structure multi accueil,
- **AUTORISE** Annik ISSINDOU à signer tout document afférent à cette subvention.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

~~~~~

**DELIBERATION N° 16**

**OBJET : CREATION DE POSTE.**

Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL DECIDE** à l'unanimité,

- la création d'un poste d'attaché à temps plein à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2012.

**ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

~~~~~

DELIBERATION N° 17

OBJET : REGIME DES ASTREINTES.

Conformément au décret n° 2005-542 du 19 mai 2005 relatif aux modalités de la rémunération ou de la compensation des astreintes et des permanences dans la fonction publique territoriale, il y a lieu de délibérer pour définir les emplois concernés et les modalités d'organisation.

Vu le rapport soumis au Comité Technique Paritaire, le 30 novembre 2005,

Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité,

- **DONNE SON ACCORD** à la mise en place d'astreintes, dans le respect des conditions ci-dessous :
 - Une astreinte peut être effectuée par les personnels des services techniques, des services administratifs, des services culturels ou de la police municipale,
 - Les agents de catégorie C ou B de toutes les filières peuvent effectuer des périodes d'astreinte, qu'ils soient titulaires, stagiaires ou contractuels de droit public.
 - Un règlement fixe pour chaque service les modalités d'organisation des astreintes.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

~~~~~

**DELIBERATION N° 18**

**OBJET : INSTITUTION D'UNE SUBVENTION MUNICIPALE POUR L'INCITATION A LA REFECTION DES FAÇADES COMMERCIALES DU BOURG.**

*Dans le cadre de l'opération de revitalisation du périmètre sauvegardé du centre bourg et afin d'accompagner la politique de valorisation du patrimoine, de redynamisation commerciale et de développement touristique, il est proposé d'instituer une subvention municipale en vue d'inciter les commerçants du bourg à procéder à la réfection de la façade commerciale de leurs établissements.*

*Afin de définir les règles de fonctionnement de cette opération, il est proposé d'arrêter les modalités d'applications et de calendrier, et de définir un règlement technique des travaux.*

*I - Périmètre sauvegardé :*

- Rue Paul Gauvin
- Place du 8 mai 1945
- Impasse du Prieuré
- Rue Pierre Gendrault
- Route de Poitiers jusqu'au Parc du Gravion
- Rue de l'Abbé Chopin
- rue de Mauroc jusqu'au pont du Miosson
- rue du Square

*II - Travaux éligibles*

*Les travaux subventionnables sont exclusivement les suivants :*

- Les devantures des commerces devront être impérativement en bois (voir modèle joint)
- Les couleurs préconisées sont : le gris, le rouge foncé, le vert foncé, le bleu foncé, le marron, le beige

*III - Calendrier :*

*Cette opération prendra fin au 31 décembre 2014.*

*IV - Attribution de la subvention*

*La commission d'urbanisme sera chargée de l'étude des dossiers et de l'attribution des subventions.*

*V - Montant de la subvention*

*La subvention pourra représenter 60 % du montant des travaux H.T. subventionnables.*

*La subvention ne pourra pas excéder 1 500 €uros par commerce.  
Le versement de celle-ci n'aura lieu qu'après présentation des justificatifs des travaux réalisés et avis de conformité des travaux par la commission communale d'agrément.*

*VI - Demande de subvention*

*La demande de subvention doit être sollicitée avant le démarrage des travaux.*

*Le périmètre de cette action étant dans une zone soumise à l'avis de l'architecte des Bâtiments de France, la commission n'octroiera un accord de subvention qu'après avis favorable de cet architecte.*

VIII - Budget

*Le budget envisagé est intégré au budget de 5 000 € déjà mis en place pour les façades des particuliers. En cas de forte demande conduisant à un dépassement potentiel, les candidats seront invités à s'inscrire sur une liste d'attente.*

*Il est proposé au Conseil Municipal, d'approuver :*

- *la création de cette subvention communale,*
- *les principes et les critères d'engagement,*
- *la composition de la commission d'attribution.*

**Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, DECIDE D'APPROUVER :**

- ↵ *la création de cette subvention communale,*
- ↵ *les principes et les critères d'application,*
- ↵ *la composition de la commission d'attribution.*

**ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

~~~~~

DELIBERATION N° 19

OBJET : AVENANT N° 2 A LA POLICE « PACTE-RC » AVEC LA SMACL.

Après avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- **AUTORISE** *Monsieur le Maire à passer l'avenant n° 2 pour modification des risques avec la société SMACL à NIORT :*
 - *Domages causés à autrui - Défense et recours - (avenant n° 2) pour l'actualisation du contrat en rapport aux frais de personnel 2011 : plus value de 156,47 €.*

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

~~~~~

**DELIBERATION N° 20**

**OBJET : CONVENTION DE MAINTENANCE - STANDARD TELEPHONIQUE DES ATELIERS.**

*Monsieur le Maire donne lecture à l'Assemblée du projet de contrat de maintenance du standard téléphonique des ateliers municipaux par INEO COM.*

*Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité,*

- **DECIDE D'APPROUVER** la convention de maintenance du standard téléphonique de la Mairie (en 2012 : 320 € HT),
- **AUTORISE** le Maire à signer cette convention avec la société INEO COM domiciliée à LA CHAPELLE SUR ERDRES -44240 -.

*Cette redevance annuelle sera prélevée à l'article 6156 - Maintenance - du budget.*

**ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

~~~~~

La séance a été levée à 21 H.

*Le secrétaire,
Michèle MINOT*

DELIBERATIONS	OBJET
1	<i>SIGNATURE DE LA CONVENTION AVEC L'OFII (OFFICE FRANCAIS DE L'IMMIGRATION ET L'INTEGRATION.</i>
2	<i>TARIFS DES REPAS DANS LES RESTAURANTS SCOLAIRES (2012-2013)</i>
3	<i>TARIFS COMMUNAUX 2012/2013</i>
4	<i>TARIFS COMMUNAUX 2012 - 2013 - GARDERIE PERISCOLAIRE</i>
5	<i>PARTICIPATION DES COMMUNES DE RESIDENCE DES ENFANTS ACCUEILLIS DANS LES ECOLES</i>
6	<i>SUBVENTION A L'ASSOCIATION J.A.D. (ACTIVITES A L'ECOLE IRMA JOUENNE)</i>
7	<i>SUBVENTION AU CLUB DE JUDO (ACTIVITES A L'ECOLE DE L'ERMITAGE)</i>
8	<i>SUBVENTION A ROULOTTES ET NATURES POUR LA CLASSE DECOUVERTE DE L'ECOLE DE L'ERMITAGE</i>
9	<i>CLASSE D'ENVIRONNEMENT EN 2012/2013 - ERMITAGE</i>
10	<i>CLASSE D'ENVIRONNEMENT EN 2012/2013 - IRMA JOUENNE</i>
11	<i>SUBVENTION AU COLLEGE RENAUDOT POUR LA CLASSE D'INTEGRATION DES ELEVES DE 6EME (2012)</i>
12	<i>VIREMENT DE CREDITS</i>
13	<i>DEMANDE DE SUBVENTION C.A.F. - ACHAT NOUVEL ECRAN D'ORDINATEUR CRECHE</i>
14	<i>DEMANDE DE SUBVENTION C.A.F. - ACQUISITION LAVE VAISSELLE ET RENOVATION PATAUGEOIRE</i>
15	<i>DEMANDE DE SUBVENTION C.A.F. - REFECTION SOL EXTERIEUR SOUS LA VERANDA ET DES PEINTURES DE LA CUISINE DE LA STRUCTURE MULTI ACCUEIL</i>
16	<i>CREATION DE POSTE</i>
17	<i>REGIME DES ASTREINTES</i>
18	<i>INSTITUTION D'UNE SUBVENTION MUNICIPALE POUR L'INCITATION A LA REFECTION DES FAÇADES COMMERCIALES DU BOURG</i>
19	<i>AVENANT N° 2 A LA POLICE « PACTE-RC » AVEC LA SMACL</i>
20	<i>CONVENTION DE MAINTENANCE - STANDARD TELEPHONIQUE DES ATELIERS</i>

SIGNATURE DES MEMBRES PRESENTS

<i>NOM</i>	<i>SIGNATURE</i>
<i>CLEMENT DOMINIQUE</i>	
<i>PETERLONGO BERNARD</i>	
<i>ISSINDOU ANNIK</i>	
<i>MONDON JEAN-LUC</i>	
<i>BODIN MARIE-CLAUDE</i>	
<i>MARION MONIQUE</i>	
<i>JOYEUX ALAIN</i>	
<i>DELAHAYE PHILIPPE</i>	
<i>NEUVILLE CLAUDE</i>	
<i>DERVILLE ALAIN</i>	
<i>BIGET LOUISETTE</i>	
<i>GIRARD MARIE JOSEPHE</i>	
<i>BATAILLE MARTINE</i>	
<i>GUILLON EMMANUEL</i>	
<i>MINOT MICHELE</i>	
<i>FAUGERON AGNES</i>	
<i>BLAUD JOEL</i>	
<i>GREGOIRE PATRICIA</i>	

<i>VOYER NATHALIE</i>	
<i>CHAIGNEAU BERNARD</i>	
<i>SOURISSEAU CHARLES</i>	
<i>THIMONIER ANDREA</i>	
<i>GERMANAUD HENRI</i>	
<i>PIQUION HERVE</i>	